

Licence 2 DROIT

Annales

Année universitaire
2009/2010

Semestre 3

DROIT DES OBLIGATIONS I

----***----

DROIT DES OBLIGATIONS I

(Cours de Mme Desbarats)

examen Session 1

Veillez résoudre le cas pratique et répondre aux deux questions suivantes

I/ Cas pratique :

Madame Lombe a beaucoup de soucis. Elle vous demande de la conseiller.

Longtemps, elle s'est refusée à vendre un terrain lui appartenant à Monsieur Lavoine, agent immobilier, qui désirait l'acquérir. Mais Monsieur Lavoine, ami intime de son employeur, l'ayant menacée de lui faire perdre son emploi si elle s'obstinait dans son refus, elle a fini par consentir à la vente pour un prix de 100 000 euros, le 20 septembre 2008. Un an plus tard, la valeur du terrain a été multipliée par six, du fait de son intégration dans une zone constructible. Madame Lombe, persuadée que Monsieur Lavoine possédait cette information lors de la formation du contrat, s'interroge aujourd'hui sur les actions juridiques mises à sa disposition.

Madame Lombe revient vers vous et vous expose les nouveaux faits suivants. Depuis plus de vingt ans, son père, Monsieur Thomas et Madame François vivaient en union libre. Peu de temps avant sa mort, Monsieur Thomas, aveugle et très diminué mentalement, a vendu à Mme François un immeuble situé dans le centre de Toulouse pour le prix de 250 000 euros. En outre, il lui a donné des bijoux de grande valeur. Madame Lombe son unique héritière, souhaite contester la vente et la donation. Pensez vous qu'elle puisse obtenir satisfaction ?

II/ Contrôle de connaissances

- a) Qu'est-ce qu'une obligation de moyen ? de résultat ? enjeux de la distinction ?
- b) Qu'est-ce qu'une obligation au sens du droit privé ?

Aucun document autorisé

DROIT PENAL

-----****-----

LICENCE EN DROIT - SEMESTRE 3

DROIT PENAL

(Cours de Mme de Lestrade)

Lundi 14 décembre 2009 14H00-15H30

Michel, détenu dans une prison en région toulousaine, est poursuivi pour le délit d'évasion sur le fondement de l'article 434-27 du Code pénal (selon ce texte « constitue une évasion punissable le fait, par un détenu, de se soustraire à la garde à laquelle il est soumis. L'évasion est punie de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende... »).

La nuit du 12 octobre 2009 il s'est en effet évadé de la prison avec deux autres détenus, son frère Lucien et son compagnon de cellule, Eric, qui souffre de graves troubles psychiques. Ils sont tous les trois poursuivis pour délit d'évasion.

L'évasion a été rendue possible grâce à Sarah, l'infirmière de la prison, qui avait promis à Michel, la veille de l'évasion, de ne pas refermer à clé la porte de l'infirmerie pour faciliter la fuite.

Vous distinguerez la qualité de Sarah de celle des autres participants à l'infraction. En quoi sa situation est-elle distincte de celle d'Eric et de Lucien ? Vous préciserez sur quel fondement Sarah peut être poursuivie, à quelles conditions et comment son comportement peut être réprimé.

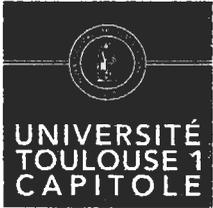
Vous indiquerez également si les troubles psychiques d'Eric sont de nature à entraîner une atténuation ou une exonération de sa responsabilité pénale et à quelles conditions. Vous préciserez si cette circonstance peut profiter aux autres participants à l'infraction et si des mesures peuvent être prise à l'encontre d'Eric.

Le directeur de la prison est également poursuivi pour faute d'imprudence sur le fondement de l'article 121-3 alinéa 4 du Code pénal. Mis en garde à plusieurs reprises par l'administration pénitentiaire de l'insuffisance du dispositif de sécurité et de surveillance dans sa prison, il avait en effet refusé de respecter les normes particulières de sécurité applicables en matière pénitentiaire et avait négligé de faire réviser certains systèmes de fermeture qu'il savait défectueux. Un gardien ayant été blessé par les fuyards lors de l'évasion, à quelles conditions l'imprudence du directeur de la prison pourrait-elle lui être reprochée ?

AUCUN DOCUMENT N'EST AUTORISE

DROIT ADMINISTRATIF I

-----***-----



Toulouse, le 14 décembre 2009

Université de Toulouse 1- Capitole, Centre universitaire de Montauban
Deuxième année de Licence Droit et AES, Semestre 3
Cours de Madame MOUANNES
Année universitaire 2009-2010

Unité d'enseignement : UE 1, Droit Administratif, épreuve du 14 décembre 2009

Traitez les deux sujets suivants :

Sujet 1 : La distinction des recours en annulation des recours de pleine juridiction.

Note sur 7

Sujet 2 :

Monsieur Jonas M., étudiant en première année de licence au Centre Universitaire délocalisé d'UT1-Capitole, vous interpelle sur une catégorie spéciale des sources du droit administratif : les PGD !

Pourriez-vous la lui présenter ainsi que sa place dans la hiérarchie des normes ?

Note sur 13

Aucun document n'est autorisé.

Durée de l'épreuve une heure et demi.

Bonne chance à tous.

LICENCE EN DROIT - SEMESTRE 3

DROIT PENAL

(Cours de Mme de Lestrade)

durée de l'épreuve : 1H

Traitez les deux questions suivantes :

- 1) Les conséquences du principe légaliste pour le juge
- 2) La légitime défense

AUCUN DOCUMENT N'EST AUTORISÉ

Université des Sciences sociales - Toulouse I

Antenne de Montauban

2^{ème} année des licences de droit et d'A. E. S.

Session de rattrapage

Sociologie

Examen du lundi 15 juin 2009

Vous répondrez *au choix* à *quatre* des six questions suivantes :

1°) comment Auguste Comte hiérarchise-t-il les disciplines intellectuelles ?

2°) Quels sont les quatre types de suicides mis en évidence par Emile Durkheim ?

3°) Comment Max Weber explique-t-il les rapports privilégiés entre le calvinisme et le capitalisme industriel ?

4°) Quelles sont les différentes techniques de vérification des hypothèses utilisées par les sociologues ?

5°) Quels sont les termes du débat entre Dominique Méda et Dominique Schnapper sur la place à donner au travail dans les sociétés développées contemporaines ?

6°) Quels sont les fondements, la portée et les limites de l'approche « stratégique » de l'orientation électorale des individus ?